

Une libéralisation au détriment des cantons de montagne?

Autor(en): **Escher, Rolf**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'étiquette de déclaration énergétique 2
LA LOI SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ 6

SuisseEnergie à Habitat-Jardin 11
Manifestations - Publications 12

L'OFEN poursuit les discussions relatives à l'ordonnance sur le marché de l'électricité

La consultation sur le projet d'ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) a débuté le 5 octobre pour s'achever le 7 décembre 2001. Près de 230 organismes ont donné leur avis. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) procède actuellement à l'évaluation des résultats et élabore le rapport sur la procédure de consultation. Les discussions entre l'OFEN et les milieux intéressés, qui avaient commencé avant la consultation, se poursuivront jusqu'au printemps. Il s'agit d'éliminer autant que possible les divergences restantes, avec les organisations directement concernées et les groupes professionnels actifs dans l'industrie électrique. La priorité est donnée à l'optimisation des mesures susceptibles d'assurer une ouverture ordonnée du marché de l'électricité. L'OFEN remaniera le projet d'OME en se fondant sur les résultats de la consultation et sur les conclusions des discussions en cours. Une attention spéciale a été accordée aux critiques portant sur la densité normative élevée de l'OME. L'ordonnance sera ainsi allégée, au nom du principe de subsidiarité et dans l'intérêt d'une branche de l'électricité davantage responsabilisée. L'OME sera présentée au Conseil fédéral pour approbation en début d'été. Dans la foulée, l'exécutif fédéral a décidé de fixer au 22 septembre prochain le vote référendaire sur la LME, que les Chambres fédérales avaient adoptée en décembre 2000. Il ressort de la consultation que de larges cercles restent favorables à une ouverture du marché de l'électricité opérée sur la base de la LME.

*Dr Pascal Previdoli
chef de la section Politique
énergétique de l'OFEN*

Une libéralisation au détriment des cantons de montagne?

Comme à chaque libéralisation, les régions faiblement peuplées, autrement dit les régions de montagne, commenceront par payer les pots cassés de l'ouverture du marché de l'électricité, une situation qui risque de durer plusieurs années. Les redevances communales en matière de droits d'eau font déjà l'objet de pressions. De même, les privilèges comme la gratuité du

courant consommé par les collectivités publiques pourraient passer à la trappe. Enfin, les impôts versés par les entreprises électriques devraient diminuer.

Fait aggravant: nous perdrons l'un des derniers avantages dus à notre situation, à savoir le tarif spécial pour les régions de montagne – appelé chez nous «tarif valaisan» –, en l'occurrence un courant nettement meilleur marché pour l'industrie, l'artisanat et les ménages. N'aurions-nous pas tout intérêt à freiner la loi sur le marché de l'électricité (LME), ou carrément à empêcher son aboutissement?

Ce genre de conclusions hâtives est à proscrire. Je pense au contraire qu'à moyen et surtout à long terme, les cantons de montagne tireront des avantages de la LME.

- Sans la LME, une belle foire d'empoi-gne s'annonce. Les gros clients obtien-dront des rabais, tandis que les autres resteront assujettis au monopole. Or les gros clients sont rares dans le territoire alpin.
- L'article portant sur le service public garantit la compensation de la différen-ce de coûts du réseau par rapport à la moyenne suisse dans les régions faible-ment peuplées.
- Aujourd'hui, notre courant excédentaire est bradé à vil prix. Or la LME ouvre à l'énergie hydraulique les portes du marché européen libéralisé, favorisant sa vente à des prix corrects.
- Une hausse des recettes tirées de la force hydraulique allégera la pression que subissent les redevances sur l'eau, les privilèges et les impôts, et renforce-ra d'autant la position des cantons et des communes de montagne.

La force hydraulique devra surmonter des moments difficiles. Mais elle sera alors compétitive sur le plan tant économique qu'écologique. La force hydraulique des cantons de montagne a un avenir, que la LME contribuera à améliorer.



Rolf Escher

Conseiller aux Etats - Valais

«A moyen et surtout à long terme, les cantons de montagne tireront des avantages de la LME»